



## DECISION n° DG-S/DGA 2020-04

**Bertrand Munch**, Directeur général de l'Office national des forêts,  
Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,  
Vu le décret 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Office national des forêts,  
Vu l'instruction n° 20-G-144 du 30 septembre 2020 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les missions du service des ressources humaines et des affaires générales.

### Décide :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, délégation est donnée à Monsieur **Eddy GOGUILLON**, Responsable logistique et technique au sein du service des ressources humaines et des affaires générales, à l'effet de signer :

**En cas d'absence ou empêchement du chef du service des ressources humaines et des affaires générales**, dans la limite de ses attributions et des moyens budgétaires alloués :

- a) Tout actes, décisions, conventions et marchés engageant une dépense inférieure à 15.000 euros H.T.
- b) Les actes de certification de service fait.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet.

Le Directeur Général,

29 OCT. 2020

Bertrand Munch